

« Deux lieux jaunes par pêcheur et par jour » : le nouvel arrêté indigne les plaisanciers bretons

Dans un arrêté du 25 mars 2024, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, vient, à nouveau, de modifier les règles pour la pêche de loisir du lieu jaune. Il précise qu'un maximum de deux lieux jaunes, par pêcheur et par jour, pourra être capturé à partir du 1er mai. Cela provoque la stupeur chez les pêcheurs plaisanciers, notamment à Trébeurden (Côtes-d'Armor).



Le ministère de Transition écologique et de la cohésion des territoires vient de publier un nouvel arrêté qui réglemente la pêche au lieu jaune (photo d'illustration). | ARCHIVES JOËL LE GALL / OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 28/03/2024 à 11h47

Newsletter Lannion

Chaque matin, recevez toute l'information de Lanion et de ses environs avec **Ouest-France**

La nouvelle crée, une nouvelle fois, la stupeur et l'incompréhension dans les rangs des pêcheurs plaisanciers, notamment à Trébeurden (Côtes-d'Armor). Dans un décret arrêté du 25 mars 2024, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, vient, une nouvelle fois, de changer la donne pour [la pêche loisir du lieu jaune](#). Dans la zone du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) VII, du 48° parallèle, au-dessus de Douarnenez, jusqu'au nord de la France, aucun spécimen de lieu jaune ne peut être capturé et détenu du 1^{er} janvier au 30 avril, indique l'arrêté, qui précise aussi qu'un maximum de deux spécimens de lieu jaune, par pêcheur et par jour, peuvent être capturés et détenus.

Une interdiction et des quotas avaient été évoqués

Un feuilleton à rebondissements qui ne sera sans doute pas du goût des pêcheurs plaisanciers. En fin d'année 2023, des informations contradictoires avaient circulé, semaine après semaine, sur une éventuelle interdiction de la pêche du lieu jaune, puis sur des quotas. Finalement, le ministère avait accordé la pêche au lieu jaune toute l'année et sans quotas.

Lire aussi : [À Saint-Quay-Portrieux, les pêcheurs plaisanciers mécontents des restrictions de la pêche de loisir](#)

Jean-Charles Henry, président de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Trébeurden (ATPP), qui avait annoncé ces dispositions à ses adhérentes lors de l'assemblée générale du samedi 23 mars 2024, a été vraiment surpris de recevoir ce nouvel arrêté. Il est aussi étonné de la façon de faire. L'arrêté est tombé sans avertissement et prend acte à partir du 25 mars 2024. Je ne cesse d'être au téléphone pour prévenir mes adhérents, souffle le président.

Ces nouvelles dispositions jettent le trouble chez des plaisanciers qui pourraient être tentés de ne plus mettre le bateau à l'eau et d'arrêter tout bonnement la pêche, dans ces conditions, comme le disent certains. Car sortir jusqu'aux Triagoz, au large de la Côte de Granit rose pour ne ramener que deux lieux et deux bars, à ce tarif-là, même si la passion est là, ça ne vaudra plus la peine... » De quoi fragiliser l'économie de la pêche plaisance ?

Pour la pêche au bar, rien n'aurait changé

L'arrêté stipule que le directeur des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que les préfets de régions, sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Une nouvelle qui va sans doute alimenter, pendant quelque temps, les discussions sur les pontons du port de plaisance de Trébeurden et du reste de la Bretagne.

Concernant la pêche au bar, rien n'aurait changé : À partir du 1^{er} mai, la pêche au bar sera ouverte, à raison de deux prises par personne et par jour, confirme Jean-Charles Henry.

À Saint-Quay-Portrieux, les pêcheurs-plaisanciers mécontents des restrictions de la pêche de loisir

L'Amicale des pêcheurs-plaisanciers et utilisateurs des ouvrages portuaires du Portrieux, qui rassemble quelque 180 adhérents à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor), dénonce fermement les restrictions qui pèsent sur la pêche de loisir.



Près de soixante adhérents étaient présents à l'assemblée générale de l'Appuopp, samedi 23 mars 2024, à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor). | OUEST-FRANCE
[Ouest-France](#) Publié le 27/03/2024 à 21h30

Newsletter Saint-Brieuc

Chaque matin, recevez toute l'information de Saint-Brieuc et de ses environs avec **Ouest-France**

L'Amicale des pêcheurs plaisanciers et utilisateurs des ouvrages portuaires du Portrieux (Appuopp), qui rassemble quelque 180 adhérents à Saint-Quay-Portrieux, près de [Saint-Brieuc](#) (Côtes-d'Armor), dénonce fermement les restrictions qui pèsent sur la pêche de loisir. Il nous est souvent opposé un prétendu poids écologique désastreux de la pêche de loisir, déclare le président, Claude Bougault. À raison de 6,8 jours de pêche en moyenne par an, il est difficile de soutenir que les pêcheurs plaisanciers et leurs pratiques pèsent de façon significative en termes d'empreinte environnementale.

Cette question a été au cœur des débats de l'assemblée générale, qui s'est tenue samedi 23 mars 2024, au centre de congrès, en présence du maire, Thierry Simelière, et de près de soixante adhérents.

Lire aussi : [Côtes-d'Armor. Une nouvelle gestion pour « dynamiser » les ports](#)

•

Autre sujet récurrent, la société publique locale (SPL) Eskale d'Armor, son évolution tarifaire non justifiée et son mode de fonctionnement. Des critiques qui ont fait réagir le maire. Je ne peux pas entendre dire que le CA d'Eskale n'a pas une vision globale des ports qu'elle gère. C'est tout le contraire.

Le plan de mouillage du Portrieux a été financé par la société publique locale

Par ailleurs, le comité stratégique de la SPL, où siègent deux élus de la commune, est le relais des usagers, a rappelé le maire. Rappelons que le plan de mouillage du Portrieux a été financé par la SPL.

Au titre des questions diverses, le maire a présenté les dernières informations concernant la base de maintenance des éoliennes, dont le plan-masse a été présenté. Il n'y aura pas de stockage dans le port, puisqu'il sera assuré dans la base arrière sur Binic-Étables. Un chantier de 20 M €.

Projet de nouveau bâtiment sanitaire et administratif au Port d'Armor

Autre projet, celui du nouveau bâtiment sanitaire et administratif au Port d'Armor, dont le plan-masse a été également projeté. Un projet porté par le syndicat mixte pour un montant total de 1,67 € pour lequel on attend le soutien de diverses subventions. Seul bémol relevé au Port d'Armor, le projet d'ascenseur concernant le bâtiment actuel. Un projet qui se fait désirer malgré les rappels et les mises en demeure adressés au Syndic. Il aurait dû être livré il y a plus d'un an, s'agace le maire qui dit espérer enfin une mise en place pour l'été...